

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

12 décembre 2016 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des assemblées et à 19 h, le lundi 12 décembre 2016 à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Claude Riverin, conseiller

Étaient absents M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Faute de quorum, après le délai d'une heure requis à l'article 155 du Code Municipal, soit à 20 h, Mme Annie Girard, conseillère et M. Claude Riverin, conseiller ajournent la séance au lundi 19 décembre 2016 à 18 h. Un avis en ce sens sera transmis à tous les membres du Conseil.

19 décembre 2016 Procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 décembre 2016, tenue au lieu ordinaire des assemblées et à 18 h, le lundi 19 décembre 2016 à laquelle étaient présents :

Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Étaient absents : M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire

Formant quorum la séance du 12 décembre 2016 se poursuit.

Aucun citoyen présent.

Ordre du jour

- 1) Adoption des prévisions budgétaires 2017;
- 2) Adoption du taux de taxe 2017 à 1,1051\$/100\$ d'évaluation (gel)

218 19-12-2016 **1) Adoption des prévisions budgétaires 2017**
Résolution 218-2016

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires pour l'année financière 2017, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, soient adoptées telles que lues et rédigées.

**219 19-12-2016 2) Adoption du taux de la taxe foncière (gel) à 1,1051 \$/100 \$
Résolution 219-2016**

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que le taux de taxe foncière soit le même qu'en 2016, soit 1,1051 \$/100 \$.

**220 19-12-2016 Levée de la séance
Résolution 220-2016**

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 18 h 03.

Nadia Bolduc
Adjointe administrative

Laurent Thibeault, maire